



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D1-B1 n°70-2018-12-21-003 du 21 décembre 2018

Préfecture

Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté,
de l'Immigration et des
Libertés Publiques
Bureau des élections et de
la réglementation

fixant l'état définitif des listes de candidats à l'élection des membres des chambres d'agriculture

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son article R.511-35 ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination du préfet de la Haute-Saône, M. Ziad KHOURY ;
- VU le décret du 30 novembre 2016 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture, Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON ;
- VU le décret n° 2018-640 du 19 juillet 2018 relatif à l'organisation des élections des membres des chambres d'agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 70-2018-01-02-001 du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;
- VU l'arrêté du 22 mai 2018 pris en application de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour les élections des membres des chambres d'agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 70-2018-11-30-005 du 30 novembre 2018 portant composition de la commission d'organisation des opérations électorales pour les élections des membres des chambres d'agriculture le 31 janvier 2019 ;
- VU les instructions techniques DGPE/SDPE/2018-581 du 27 juillet 2018 et celle du 27 novembre 2018 du ministre de l'agriculture ;
- VU l'avis de la commission d'organisation des opérations électorales du 17 décembre 2018 ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T É

Article 1. La liste définitive des listes de candidats s'établit ainsi qu'il suit, dans l'ordre du tirage au sort tel qu'il a été procédé lors de la réunion de la commission d'organisation des opérations électorales en date du 17 décembre 2018 :

1. Collège des chefs d'exploitation et assimilés

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par la FDSEA/JA conduite par M. Thierry CHALMIN ;
- ◆ liste « Confédération paysanne de la Haute-Saône » conduite par M. Antoine FAUCOGNEY ;
- ◆ liste « Avec vous, il est temps de rendre l'agriculture aux agriculteurs » présentée par la Coordination rurale de Haute-Saône conduite par M. Marc SAUMONT ;

2. Collège des propriétaires et usagers

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par la FDSEA/SDPPR70 conduite par M. Bernard MAIRE ;
- ◆ liste « Confédération paysanne de la Haute-Saône » conduite par Mme Odile GRANTE ;

3. A - Collège des salariés de la production agricole

- ◆ liste « Confédération française de l'encadrement – CGC » conduite par Mme Marianne CAILLODS ;
- ◆ liste « CFTC - AGRI » conduite par M. Maxime VAUTRIN ;
- ◆ liste « Force ouvrière » conduite par M. Sylvain VERNIER ;
- ◆ liste « CGT » conduite par M. Yves SORNAY ;

B - Collège des salariés des groupements professionnels agricoles

- ◆ liste « UNSA Agriculture Agro-alimentaire » conduite par M. Jean-Pierre ARCELON ;
- ◆ liste « Vos avancées sociales, c'est nous » présentée par la CFDT : FGA conduite par M. Christophe CATALA ;
- ◆ liste « CFTC - AGRI » conduite par M. Mikaël RICHER ;
- ◆ liste « Confédération française de l'encadrement – CGC » conduite par Mme Carole DAVID ;

4. Collège des anciens exploitants et assimilés

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par la FDSEA/JA conduite par M. Guy CIRON ;
- ◆ liste « Confédération paysanne de la Haute-Saône » conduite par Mme Claudine CUPILLARD ;

5. A - Collège des coopératives de production agricole

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par l'Unité des organisations professionnelles agricoles conduite par M. Emmanuel BRUSSEY ;

B – Autres coopératives et SICA

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par l'Unité des organisations professionnelles agricoles conduite par M. Olivier HUGUENY ;

C – Caisses de crédit agricole

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par l'Unité des organisations professionnelles agricoles conduite par M. Jean-Luc PAULIN ;

D – Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par l'Unité des organisations professionnelles agricoles conduite par M. Sylvain CHARLES ;

E – Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs

- ◆ liste « Avançons ensemble les pieds sur terre » présentée par la FDSEA/JA conduite par M. Sylvain CRUCEREY.

Article 2. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°70-2018-12-20-002 du 20 décembre 2018 fixant l'état définitif des listes de candidats à l'élection des membres des chambres d'agriculture.

Article 3. La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'un affichage à la préfecture, à la chambre d'agriculture et dans les communes.

Fait à Vesoul, le 21 DEC. 2018


Pour le Préfet
et par déléation
La Secrétaire Générale
Sandrine ANSTETT-ROGRON